

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 16 décembre 2004 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 3500, 6^e Avenue, Ville Saint-Georges.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Christine Caron, représentante de Saint-Simon-les-Mines
Carole Beaudoin, représentante de Saint-Hilaire de Dorset
Johanne Giroux, représentante de Saint-Gédéon de Beauce
Hélène Poirier, représentante de Saint-Honoré de Shenley
Carole Rouleau, représentante de Saint-Évariste de Forsyth
Gabriel Giguère, vice-président et représentant de Saint-Côme-Linière
Julien Roy, vice-président et représentant de Saint-Martin
Roger F.X. Larivière, représentant de Saint-Zacharie
Rémi Loignon, représentant de Saint-Philibert
Clément-H. Grenier, représentant de Saint-Prosper
Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René
Paul Joly, représentant de La Guadeloupe
Claude Hamel, représentant de Sainte-Aurélie
Jean-Luc Champagne, représentant de Saint-Théophile
Claude Fournier, représentant de Saint-Benoit Lâbre

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Lionel Bisson, président et représentant de Ville Saint-Georges.

Sont également présents Messieurs Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie, Pierre Paquet, technicien en génie civil et préposé au poste de pesée au lieu d'enfouissement.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 3136-04

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Rémi Loignon
APPUYÉ par Madame Carole Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3137-04

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Claude Hamel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 25 novembre 2004 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 16 décembre 2004;

- Le tonnage acheminé au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités au cours du mois de novembre 2004;
- Le tonnage de matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de novembre 2004;
- Le rapport des analyses d'eau potable, d'eau souterraine et d'eau de surface prélevées en juin 2004 par la firme Aquatech Inc. pour le compte de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

DÉCHETTERIE

Monsieur Claude Hamel, administrateur à la Régie fait un rapport verbal de l'avancement des travaux dans ce dossier;

Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil, les coûts de construction accordés à Scierie Bernard Inc. dans ce dossier. Outre, le montant du contrat comme tel, ce rapport fait état des huit (8) directives de changement à date dans ce dossier.

RÉSOLUTION NO: 3138-04

- CONSIDÉRANT** que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a octroyé à Scierie Bernard Inc. par sa résolution #3060-04, un contrat pour la construction d'une déchetterie et de son siège social;
- CONSIDÉRANT** que Scierie Bernard Inc. a fait parvenir quatre (4) directives de changement dans ce dossier;
- CONSIDÉRANT** que ces directives de changement sont les suivantes :
- Fixation de contreventement pour appareil de chauffage \$886.00 dollars plus taxes.
 - Modification à l'installation de l'éclairage de l'usine, crédit de \$258.12 dollars plus taxes.
 - Ajout d'une grille gratte-pieds \$1 080.00 dollars plus taxes.
 - Travaux additionnels divers dont modification de deux (2) bollards devant la porte #4 de la déchetterie, ajout d'un techno pieux, fourniture et installation d'une trappe d'accès isolée afin de permettre l'accès à l'entre-toit de l'édifice à bureau et installation de la tôle murale additionnelle dans la déchetterie pour un montant de \$675.88 dollars plus taxes;
- CONSIDÉRANT** que ces (4) quatre directives de changement ont été recommandées par l'architecte au dossier, Monsieur Richard Moreau;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Fournier
 APPUYÉ par Madame Carole Rouleau
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE ce conseil accepte les directives de changement #4, #5, #6 et #7 tel que d'écrite dans le préambule de la présente résolution;

QUE le numéro de la directive de changement #3 adoptée par la résolution #3026-04 lors de la séance du 25 novembre 2004, soit changée pour le numéro de directive de changement #8;

QUE la directive de changement #9 concernant l'ajout de ciment dans la déchetterie, lequel ajout est estimé à \$1 500.00 dollars soit en principe accepté et qu'il fasse l'objet d'une résolution « autre » lors de la prochaine rencontre.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3139-04

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a octroyé à Scierie Bernard Inc. par sa résolution #3060-04, un contrat pour la construction d'une déchetterie et de son siège social;

CONSIDÉRANT que les architectes au dossier, soit le consortium Alain Boily et Richard Moreau ont fait parvenir à la Régie le certificat de paiement #5 dans ce dossier, lequel certificat s'élève à \$167 440.54 dollars;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roger F.X. Larivière
APPUYÉ par Monsieur Julien Roy
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte de payer à Scierie Bernard Inc. le décompte progressif #5 pour un déboursé total de \$167 440.54 dollars tel que recommandé.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3140-04

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale déménagera à compter de janvier 2005 son siège social au lieu d'enfouissement à Saint-Côme-Linière;

CONSIDÉRANT que le numéro de téléphone actuel de la Régie est le 226-2226 et que pour avoir ce numéro à Saint-Côme-Linière, il en coûterait \$49.45 dollars plus taxes par mois et que ce montant serait récurant d'année en année;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Régie Intermunicipale abandonne le numéro de téléphone 226-2226 et que des démarches soient faites par le secrétaire-trésorier pour obtenir les services téléphoniques au lieu d'enfouissement tel que discuté lors de la présente assemblée.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3141-04

- CONSIDÉRANT** que la Régie Intermunicipale déménagera à compter de janvier 2005 son siège social au lieu d'enfouissement à Saint-Côme-Linière;
- CONSIDÉRANT** que le secrétaire-trésorier a demandé à deux (2) firmes spécialisées afin d'effectuer la conciergerie au siège social;
- CONSIDÉRANT** que les prix déposés sont les suivants :
- Nettoyage Louis Beaulieu \$70.00 dollars par semaine;
 - Service d'entretien ménager Noël Veilleux \$80.00 dollars par semaine;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Madame Johanne Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à Nettoyage Louis Beaulieu l'entretien hebdomadaire au montant de \$70.00 par semaine;

QUE la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud ne signe pas de contrat avec Nettoyage Louis Beaulieu.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3142-04

- CONSIDÉRANT** que la Régie Intermunicipale a fait construire son siège social à Saint-Côme-Linière;
- CONSIDÉRANT** que des prix ont été demandés à Couvre Fenêtre Michel Rancourt pour fournir et installer des stores aux fenêtres;
- CONSIDÉRANT** que le prix demandé incluant les taxes et l'installation est de \$4 958.42 dollars;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Clément H. Grenier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la soumission déposée par Couvre Fenêtre Michel Rancourt soit adoptée.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3143-04

- CONSIDÉRANT** que la Régie Intermunicipale déménagera à compter de janvier 2005 son siège social au lieu d'enfouissement à Saint-Côme-Linière;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de récupérer le plus possible l'équipement déjà en place;

CONSIDÉRANT que des prix ont été demandés afin d'effectuer la réparation de deux (2) bureaux de travail;

CONSIDÉRANT que Monsieur Philippe Labonté de Saint-Évariste a déposé une offre de \$700.00 dollars, tandis que Monsieur Réjean Pelletier de Saint-Philibert a déposé une offre de \$1 205.00 dollars;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE ce travail soit effectué par Monsieur Philippe Labonté au montant de \$700.00 dollars tel que demandé.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3144-04

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Hamel
APPUYÉ par Monsieur Jean-Luc Champagne
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques #C-400718 à #C-400758 inclusivement, ainsi que les chèques #C-240421 à #C-240440 inclusivement, pour un déboursé total de \$301 839.60 dollars;

QUE le chèque #C-400756 payable à l'ordre de La Société de Bienfaisance G.E.H. Inc. au montant de \$8 000.00 dollars soit retenu, tant que la Société de Bienfaisance G.E.H. Inc. n'aura pas confirmé par écrit à la Régie son intention d'ouvrir un magasin dans les limites de Ville de Saint-Georges.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3145-04

CONSIDÉRANT que depuis quelques années les bureaux du siège social de la Régie sont fermés durant la période des fêtes;

CONSIDÉRANT la politique de travail du personnel régulier de la Régie, laquelle stipule que les employés ont droit comme congés fériés les 25 et 26 décembre ainsi que le 1^{er} et 2 janvier;

CONSIDÉRANT que certains employés ont prévu prendre des congés durant la période des fêtes;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les bureaux du siège social de la Régie soient fermés à partir du jeudi 23 décembre 2004 à 16h00, jusqu'au mardi 4 janvier 2005 à 8h00 inclusivement;

QUE si les employés ont des congés mobiles ou du temps à reprendre, ils pourront s'en prévaloir durant ces journées.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3146-04

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Régie tienne son social des fêtes vendredi le 14 janvier 2005 à 18h00 au Resto Bar le Pub situé à Saint-Georges;

QUE la Régie rembourse à chaque représentant ou employé un montant jusqu'à concurrence de \$20.00 dollars sur les frais qu'il aura encourus.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3147-04

CONSIDÉRANT qu'en date du 21 octobre 2004, Monsieur Yves Lacasse de P.M.T. Roy Assurance et Service financier a fait parvenir à la Régie une lettre d'information relative à l'exclusion absolue découlant du risque de pollution;

CONSIDÉRANT que copie de cette lettre a été transmise à chaque membre de ce conseil;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Régie ne donne pas suite à cette offre.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3148-04

CONSIDÉRANT que parmi le personnel de la Régie Intermunicipale seulement Messieurs Roger Turcotte, secrétaire-trésorier et Rosaire Paquet, contremaître ont leur permis de conduire classe 1, lequel renferme toutes les classes et Monsieur Jean-Claude Fortin, son permis classe 3;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'avoir le permis classe 3 lorsque la Régie loue des camions entre autre pour la collecte des déchets dangereux;

CONSIDÉRANT que Monsieur Pierre Paquet est intéressé à obtenir sa classe 1;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun pour la Régie d'avoir un autre employé détenant au moins une classe 3;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Madame Carole Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte de défrayer 50% des coûts relatif à l'obtention par Monsieur Pierre Paquet de son permis de conduire classe 3 et ce, jusqu'à concurrence de \$75.00 dollars.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3149-04

CONSIDÉRANT qu'en date du 18 décembre 2003 ce conseil avait adopté sa résolution #2980-03, à l'effet d'autoriser Monsieur Claude Thireau, chargé de projet dans le plan de gestion des matières résiduelles, à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme « Fond d'investissement municipal vert »;

CONSIDÉRANT que depuis ce temps, des discussions ont eu lieu entre Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier, Monsieur Lionel Bisson, président de la Régie et Monsieur André Vanasse, des fonds municipaux verts;

CONSIDÉRANT que la Régie est admissible à une subvention pouvant atteindre un maximum de \$350 000.00 dollars, mais pour obtenir cette subvention, la Régie se doit d'engager des consultants ou spécialistes et d'investir autant que la subvention reçue;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Régie informe les Fonds municipaux verts qu'elle retire sa demande de subvention et qu'elle ferme ce dossier.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3150-04

CONSIDÉRANT que Service Sanitaire Denis Fortier Inc. a adressé à la Régie en date du 14 décembre 2004, une lettre concernant la hausse du prix du carburant;

CONSIDÉRANT qu'une première demande dans ce dossier avait été adressée à la Régie en date du 8 novembre 2004;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce dossier soit référé au comité déjà formé dans ce dossier;

QUE ce comité prévoit une rencontre entre les parties au cours de janvier 2005 et qu'un rapport soit déposé à la séance de janvier 2005.

ADOPTÉ

INFORMATION

Les membres de ce conseil sont informés des sujets suivants :

COLLECTE DES ARBRES DE NOËL :

Que seulement six (6) municipalités sur une possibilité de 18 ont répondu en date de ce jour à l'offre que la Régie leur a transmise le 3 décembre 2004 dans ce dossier;

COMPOSTAGE RÉGIONAL :

Une rencontre concernant un projet régional de compostage des résidus organiques, domestiques et industriels se tiendra mercredi le 19 janvier 2005 au bureau de la MRC Robert-Cliche;

ENTRETIEN DE LA MACHINERIE :

Le contremaître au lieu d'enfouissement, Monsieur Rosaire Paquet est autorisé à faire réparer les roues sur le compacteur, de même qu'à acheter deux (2) pneus avant pour le tracteur, et ce sur le budget 2004.

RÉSOLUTION NO: 3151-04

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roger F.X. Larivière
APPUYÉ par Madame Carole Rouleau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE cette assemblée soit levée à 20h58.

ADOPTÉ

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LIONEL BISSON

ROGER TURCOTTE